

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

OBJET :	<i>Convention de droit de passage – Château de la Groulaie.</i>
----------------	---

N° 2015 / 06 / 16

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux
du 15 Avril 2015,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

Le Conseil Municipal

*APPROUVE la convention de droit de passage avec Monsieur et Madame
MORIN.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de droit de passage
avec Monsieur et Madame MORIN.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concourant à
l'exécution de la présente et notamment :*

- 1. l'acte de constitution de servitude foncière à intervenir entre les
propriétaires et la Commune de Blain.*
- 2. tous actes complémentaires ou rectificatifs nécessaires à cet effet.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-16-
DE
Date de télétransmission : 01/07/2015
Date de réception préfecture : 01/07/2015